

# Salles. Révision du règlement du cimetière

Le Courrier de l'Ouest

Publié le 10/02/2024 à 05h24

Lundi 5 février, le conseil municipal s'est réuni à la mairie autour du maire, Régis Billerot.

En premier lieu, c'est le cimetière qui se trouve propulsé au centre de l'intérêt général. Le maire rappelle : « **L'ancienneté du règlement intérieur du cimetière mentionne qu'il doit être actualisé afin de répondre aux demandes des futurs pétitionnaires. Notamment, le jardin du souvenir, créé en 2017, soulève des interrogations quant à son anonymat obligatoire et la volonté des familles d'apposer le nom de leurs défunts, comme il est observé dans les cimetières voisins. Une solution pérenne doit être trouvée.** »

Le maire propose « **la mise en place d'une plaque dont le coût gravure comprise restera à la charge des familles, sur un support que le conseil définira ultérieurement, après avoir recherché les offres qui peuvent s'inscrire au budget communal.** » Après débat, le conseil accepte la proposition, plaque et gravure à la charge des familles.

Toujours sur ce même sujet, le maire aborde les manques du cimetière comme l'ossuaire et le caveau d'attente. Le conseil donne quitus au maire pour rechercher des devis sur ces deux points. Le maire revient « **sur le règlement intérieur avec les éventuelles demandes d'inhumation en pleine terre. La loi ne l'interdit pas. Le cimetière n'est pas doté d'un espace dédié à cette forme d'inhumation.** » Le conseil municipal refuse ce mode d'inhumation en raison de l'absence de zone autorisée, trop complexe à mettre en place en raison de la configuration de cet espace.